

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 221

présenté par
M. Balanant

ARTICLE 4

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, substituer au mot :

« Gouvernement »,

les mots :

« Premier ministre ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.